SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 12 du mois d'avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles **BILLIOT Maire.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Nombre de conseillers municipaux votants : 12

Date de convocation du conseil municipal : 6 avril 2018

Présents:

Monsieur Gilles BILLIOT	Madame Maryse PLANTIVEAU	
Monsieur Michel SOUILLART	Monsieur Michel GAUDE	
Madame Catherine COLAS	Monsieur Thierry ZION	
Madame Astrid MALAWKA	Madame Lorella CARPENTIER	
Monsieur Pascal HERRERO	Monsieur Michel PILTÉ	
Madame Nicole BERRUE	Madame Patricia GAUTHIER	

Absents excusés :

Monsieur Alexis FEINARD

Absents: Monsieur Olivier MANTOT, Monsieur Éric DELPIVAR

Madame Astrid Malawka a été élue secrétaire de séance,

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2018

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

ADOPTE le compte rendu de séance du conseil municipal du 16 mars 2018.

DELIBERATION N° 2018/04/01: VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE

Considérant que les taux d'imposition sont inchangés depuis 1981, Considérant la proposition de reconduire à l'identique les taux d'imposition,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

RECONDUIT les taux de la fiscalité directe de l'année 2017 pour 2018 :

TAXES	Taux 2018
Taxe d'habitation	15,01 %
TF sur les propriétés bâties	21,12 %
TF sur les propriétés non bâties	53,04 %

DELIBERATION N° 2018/04/02: AFFECTATION DE RESULTATS 2017 AU BUDGET PRINCIPAL 2018

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE ainsi l'affectation des résultats de clôture de l'année 2017 comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	109 222,51
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser)	109 222,51
Solde d'exécution de la section d'investis	sement
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	-378 150,06
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	13 700,00
Besoin de financement F. = D. + E.	364 450,06
AFFECTATION =C. = G. + H.	109 222,51
Affectation en réserves R1068 en investissement = au minimum couverture du besoin de financement F	109 222,51
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00

DELIBERATION N° 2018/04/03: AFFECTATION DE RESULTATS 2017 AU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE ainsi l'affectation des résultats de clôture de l'année 2017 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	221 246,50
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,0
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	11 756,72
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	233 003,2

Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	106 579,16
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	26 520,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	233 003,22
Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus- values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
 Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1) 	233 003,22
3) Report en exploitation R 002	0,00
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	

DELIBERATION N° 2018/04/04: AFFECTATION DE RESULTATS 2017 AU BUDGET POLE SANTE 2018

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE ainsi l'affectation des résultats de clôture de l'année 2017 comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	18 955,63
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 750,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	16 205,63

Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	45 820,26
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. +	0,00
E. AFFECTATION =C. = G. + H.	16 205,63
Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	16 205,63
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00

DELIBERATION N° 2018/04/05: BUDGET COMMUNAL 2018

Considérant l'établissement et la proposition du budget de la municipalité, Considérant la présentation faite à la commission finances du 23 mars 2018,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOPTE le budget principal communal 2018 qui s'équilibre en dépenses-recettes

Section de fonctionnement	
Recettes	956 364.78€
Dépenses	956 364.78€
Section d'investissement	
Recettes	911 419.84€
Dépenses	911 419.84€

DELIBERATION N° 2018/04/06: BUDGET ANNEXE 2018 EAU ET ASSAINISSEMENT

Considérant l'établissement et la proposition du budget de la municipalité, Considérant la présentation faite à la commission finances du 23 mars 2018,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOPTE le budget annexe, eau et assainissement 2018 qui s'équilibre en dépenses-recettes

Section de fonctionnement	
Recettes	118 269.78€
Dépenses	118 269.78€
Section d'investissement	
Recettes	1 333 269.78€
Dépenses	1 333 269.78€

DELIBERATION N° 2018/04/07 : BUDGET ANNEXE 2018 POLE SANTE

Considérant l'établissement et la proposition du budget de la municipalité, Considérant la présentation faite à la commission finances du 23 mars 2018,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOPTE le budget annexe pole santé 2018 qui s'équilibre en dépenses-recettes

Section de fonctionnement	
Recettes	67 000€
Dépenses	67 000€
Section d'investissement	
Recettes	262 025.89€
Dépenses	262 025.89€

DELIBERATION N° 2018/04/08: SUBVENTION 2018

Considérant la baisse en 2018 de 7.5 % de la dotation globale de fonctionnement s'ajoutant aux 30% déjà effectués, Considérant la nécessité de réduire les dépenses communales,

Considérant la proposition de la municipalité de réduire les montants alloués.

Considérant les propositions de subventions aux associations telles que présentées par Monsieur SOUILLART Michel Considérant que le budget consacré à l'école est comptabilisé à part,

SUBVENTIONS au 6574	2016	2017	2018
ASSOCIATIONS SPORTIVES DE JLP	5 273 €	7 915 €	6 211,00 €
Football Club de Jouy-Le-Potier	1 022 €	942€	1 200,00 €
Basket	445€	80€	189,00€
Judo Club du Val d'Ardoux	457 €	330 €	280,00€
Tennis Club de Jouy Le Potier	1 665 €	1 474 €	920,00€
Randonneurs de Sologne	231 €	273 €	234,00 €
Volley	100€	104 €	50,00€
Gymnastique Volontaire	1 130 €	1 296 €	1 382,00 €
Les Volants joviciens	223€	416€	456,00€
Les Pêcheurs Joviciens		3 000 €	1500€
DIVERS	6 309 €	6 608 €	4 205,00 €
Association les Guernipis	500 €	450 €	225,00 €
Association Parents d'élèves	1 284,00 €	100	350€
Comité des fêtes	1 220 €	2 000 €	0,00€

D'ici danses	45€	40 €	0,00€
Association du bois de l'Orgue	150 €	140 €	70,00€
Amicale des Pompiers	160 €	685 €	680,00€
PG CATM de Jouy-Le-Potier	130€	130 €	130,00 €
Pinochio 45	100€	90€	90,00€
Association Action Animal	80€	80€	150,00 €
FUL (Fond Unifié Logement) - conseil général	1 100 €	1 100 €	1 059.52 €
Association sportive du Lycée F. Villon à Beaugency	50€	50€	50,00 €
Association refuge SPA à Chilleurs aux Bois	420,36€	412,61 €	I
A.A.D.P.A. (Association d'aide à domicile aux personnes âgées)	130€	450 €	450,00 €
ADMR secteur de Cléry et de Beaugency	380 €		
Papillons Blancs	80€	80 €	80,00€
Banque Alimentaire du Loiret	271 €	271 €	270,00 €
Domaine du Ciran	108,24 €	109,36 €	110,00 €
Fondation du patrimoine	100€	120 €	100,00 €
Prévention routière		300 €	150,00 €
Mirogane			200,00 €
TOTAL GENERAL	16 355 €	21 597 €	10 375.52 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

VALIDE les attributions de subventions telles que ci-dessus,

AUTORISE, CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire

DELIBERATION N° 2018/04/09: VENTE DE TERRAIN IMPASSE DES RABOLIOTS

Considérant que seuls 3 petits terrains communaux restent à vendre,

Considérant que le patrimoine communal s'est étoffé par l'acquisition à l'euro symbolique de 5 hectares à la Chardonnière et du centre de loisirs avec 3 hectares,

Considérant que des investissements sont encore nécessaires sur la commune pour le bien-être du plus grand nombre,

Considérant que l'étude de la vente du terrain communal situé impasse des Raboliots doit être prise en compte,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, moins deux abstentions de Monsieur Zion et Mme Plantiveau

DECIDE de ne pas mettre en vente le terrain communal situé impasse des Raboliots.

DELIBERATION N° 2018/04/10 : VENTE DE TERRAIN AU TOURNIQUET

Considérant les propositions d'acquisition du terrain communal de 9000m² environ situé allée du tourniquet,

Considérant que seuls 3 petits terrains communaux restent à vendre,

Considérant que le patrimoine communal s'est étoffé par l'acquisition à l'euro symbolique de 5 hectares à la Chardonnière et du centre de loisirs avec 3 hectares,

Considérant que des investissements sont encore nécessaires sur la commune pour le bien-être du plus grand nombre, Considérant que la réalisation d'un lotissement communal doit être pris en considération,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A la majorité, 11 voix pour et 1 voix contre de Mme Plantiveau,

DECIDE de réaliser un lotissement sur le terrain communal du tourniquet **CHARGE** la commission travaux et Mr le Maire d'étudier la meilleure solution pour la Commune, **DIT** qu'un prochain conseil municipal aura à se prononcer sur la conduite à tenir

> INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- Que des joviciens ont demandé à ce qu'une boite aux lettres de la poste soit installée au pôle santé. Les services communaux ont fait la demande auprès de la Poste et celle-ci a été refusée, indiquant que 2 existantes déjà sur la commune
- Qu'un nouveau service à la population va être créé. Il s'agit de la mise en place d'un service d'aide à la E-administration
 ; du personnel communal volontaire se tiendra à disposition durant les heures de fermetures pour aider les administrés à faire leurs démarches sur internet. Ils prendront rendez-vous et seront aidés par les agents de l'accueil.
- Qu'il faudrait que l'on se renseigne concernant les alertes nucléaires et les choses à mettre en place en cas d'alerte.

Monsieur Zion informe les élus qu'il s'est rendu à une réunion du GIP Recia et il est proposé de faire une réunion d'informations pour les élus afin de leur montrer le fonctionnement des outils actuels.

Fin de séance à 21h54

Déclaration d'intention d'Aliéner sans droit de préemption

N° 045- 175-18-F0015 N° 045- 175-18-F0016 N° 045- 175-18-F0017 N° 045- 175-18-F0018

Dates à retenir :

Conseils municipaux : 25 mai et 06 juillet à 20h30

• Commission Eau: 4 et 18 mai